

## REGIE AUTONOME

### CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège : 29, cours du Comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

#### CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE LA NAGEUSE AU PIANO ET LE THEATRE DES CHIMERES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir signer toute convention pour l'acquisition de prestations artistiques ou pédagogiques dont le montant est inférieur à 5 000 € ;

Vu la proposition de la compagnie La Nageuse au Piano et du Théâtre des Chimères ;

Considérant qu'il convient de signer cette convention ;

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer la convention de partenariat avec la compagnie La Nageuse au Piano et le Théâtre des Chimères pour la présentation publique d'un texte lu par la Compagnie La Nageuse au Piano et mis en scène par des élèves théâtre du Conservatoire dans un cadre pédagogique. Cette présentation aura lieu le dimanche 23 octobre 2022.

En contrepartie, le Conservatoire s'engage à verser à la Compagnie la somme de 600.00 € TTC ainsi que les défraiements - forfait repas (3 x 12,25 €) et transport (1 A/R Bordeaux Biarritz tarif SNCF seconde classe).

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 18 octobre 2022

Le Président,  
Anton GURUTCHARRY

